Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
065-216500025-DE_010_2025-DE
A G E D I

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 27/03/2025

Le *deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Didier LOPEZ.*

Présents : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Représentés : .
Excusés : Jean-Marc BOYA
Absents : .
Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024 M57 - DE_010_2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	108 667,23	164 616,51	0,00	164 616,51	108 667,23
Opérations exercice	710 513,86	935 522,53	195 881,00	330 184,21	906 394,86	1 265 706,74
TOTAUX	710 513,86	1 044 189,76	360 497,51	330 184,21	1 071 011,37	1 374 373,97
Résultat de clôture		333 675,90	30 313,30			303 362,60
Restes à réaliser					52 095,28	0,00
Besoin / excédent de financement total						251 267,32
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						132 389,64

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
065-216500025-DE_010_2025-DE
A G E D I

Monsieur Jean-Marc BOYA, maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Didier LOPEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	82 408,58
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	251 267,32
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	30 313,30

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Didier LOPEZ

MAIRIE D'ADE
Hautes-Pyrénées

Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU